

Mairie de Valsonne

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2021

Par convocation en date du 3 avril 2021, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le 9 avril 2021 à 20H30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil à l'exception de Claude Jolly qui avait donné procuration à Patrick Bourrassaut

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2021 ;
- ✓ Crise sanitaire : point de situation ;
- ✓ Projets aire de loisirs ;
- ✓ DSIL-DETR-Plan de relance : demandes de subventions ;
- ✓ Contrat Ambition Région : demande de subvention ;
- ✓ Département : demande de subvention ;
- ✓ Centre de loisirs : décision de principe ;
- ✓ Parc éolien du Beaujolais Vert : état d'avancement ;
- ✓ Convention avec la COR relative à la mise en œuvre du service d'information et d'accueil de la gestion partagée des demandes de logement social par la conférence intercommunale du logement ;
- ✓ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions et informations diverses.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

3. Commentaire introductif

Monsieur le Maire :

- ✓ Fait le point sur les aides du département dans le cadre de la crise COVID. Trois dossiers avaient été déposés, Auberge qui a obtenu 3000 € ; Le Bar qui a obtenu 2000€ ; Le dossier de la coiffeuse a été rejeté ;
- ✓ Indique que suite aux courriers faits et relais mis en œuvre, la proposition de fermeture d'une classe a été retirée. L'école reste sous surveillance au regard des effectifs prévisionnels de la rentrée.

4. Crise sanitaire : point de situation

Monsieur le Maire indique qu'une classe maternelle a été fermée une semaine pour cause COVID.

5. Projet aire de loisirs

Monsieur le Maire présente les deux projets établis par le bureau d'étude, l'un d'un montant de 287 000 € TTC ; Un second projet à 307 000 € TTC avec une salle hors sac plus proche des aires de pique-nique.

Un échange s'en suit.

L'option d'une salle de pique-nique plus proche des jeux est retenue. Les autres propositions sont validées.

Le bureau d'étude devrait préparer et déposer le permis d'aménager sur ces bases.

Pour ce projet, Monsieur le Maire rappelle que la société parc éolien du Beaujolais Vert (SAS) et la commune de Valsonne ont décidé de conclure un accord pour formaliser leur partenariat. Monsieur le Maire présente le contenu de cet accord notamment le versement par la SAS d'une contribution financière dans le cadre du projet d'un montant global et forfaitaire de 45 000 € hors taxes.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

6. DSIL-DETR-Plan de relance – Contrat Ambition Région -Département : demandes de subventions

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet d'aménagement de l'aire de tourisme et de loisirs du Beaujolais Vert, il convient de solliciter les subventions auprès de l'Etat et de la Région.

Par ailleurs, il convient d'examiner si la COR ne peut pas contribuer au financement.

Le conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter ces subventions.

Par ailleurs Monsieur le Maire indique que le devis pour le parking Planus s'élève à 99 000 euros pour 19 places avec un accès au verger et une sortie vers l'école. Une subvention à hauteur de 50% doit pouvoir être demandée auprès du département.

Le conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à solliciter cette subvention.

Enfin, Monsieur le Maire fait l'exposé du compte rendu des études réalisées par l'Agence locale de l'énergie du Rhône.

Trois bâtiments ont fait l'objet de ce diagnostic énergétique et des coûts :

- ✓ Ancienne bibliothèque pour transformation en logement : 104 500 €
- ✓ Bâtiment au-dessus de la boulangerie : 50 000 €
- ✓ Bâtiment du centre technique municipal : 60 000 €

Pour tous ces projets des demandes de subventions auprès de l'Etat pourraient être déposées.

Le Conseil municipal approuve l'ensemble de ces projets et autorise le Maire à déposer les demandes de subvention correspondantes.

7. Centre de loisirs : décision de principe

Monsieur le Maire présente l'avancement du projet.

Plusieurs réunions ont eu lieu entre les 4 communes qui sont d'accord sur cette proposition.

Le coût du projet :

- ✓ Sur la base :
 - Une semaine par petites vacances
 - Cinq semaines l'été
- ✓ Coût total prévisionnel : 37 000 €
- ✓ Participation prévisionnelle des familles : 15 000 €
- ✓ CAF : 5 000 €
- ✓ Reste à charge pour les communes : 17 000 €

Le reste à charge sera réparti sur la base de la population. Le coût annuel estimé pour la commune de Valsonne serait environ de 8 000 € par an.

Pour la 1^{ère} année, afin de lancer le centre de loisirs les communes effectueront l'avance de l'ensemble du budget de fonctionnement sur la base d'une contribution globale de 40 000 € qui sera répartie comme suit, et versée en deux fois :

	Population INSEE 2018	%	Contribution
Valsonne	980	42,44	16 977,05 €
Saint Clément	918	39,76	15 902,99 €
St Appolinaire	220	9,53	3 811,17 €
Dième	191	8,27	3 308,79 €
Total	2 309	100	40 000 €

Le questionnaire lancé auprès des familles : 14 réponses concernant 27 enfants

L'objectif est d'ouvrir pour les vacances d'été 2021 ce qui nécessite une décision ce jour pour être prêt.

Afin de bénéficier d'un encadrement de qualité et d'un accompagnement dans la gestion de ce centre de loisirs, il est proposé de s'appuyer sur l'Association Entre Reins et Sapins (A.E.R.E.S) qui gère déjà le centre de loisirs des communes de Cublize, Ronno, et Saint-Just-d'Avray.

Les activités se dérouleront dans les locaux de la salle d'activité de l'école et la salle d'activité de la salle des associations et les repas pris à la cantine.

Une réunion du groupe de travail pour finaliser le projet pédagogique est prévue semaine suivante à Saint Clément.

Après échange du conseil, un accord est donné à l'unanimité des présents ou représentés pour la création du centre de loisirs « les Gones du Soanan ce qui implique d'en confier sa gestion à l'Association Entre Reins et Sapins (A.E.R.E.S), et d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir entre les communes de Valsonne, Saint-Clément-Sous-Valsonne, Saint-Appolinaire et Dième et l'association AERES.

8. Parc éolien du Beaujolais Vert : état d'avancement

Monsieur le Maire indique que la mise en service a été notifiée au 1^{er} avril 2021. Les problèmes de nuisances acoustiques existent aussi des capteurs ont été installés et le resteront le temps nécessaire à mesurer les impacts.

Mme Michaudet est la nouvelle correspondante et interlocutrice de EDF Energie Nouvelle.

Le site a été remis en état.

La convention pour l'usage des voies d'accès au site devrait rapporter 8 000 € par an à la commune.

La taxe sur les réseaux (IFER) devrait revenir à hauteur de 20% à la commune et 80% à la COR.

Enfin, Monsieur le Maire indique qu'une réunion téléphonique a eu lieu avec EDF et en présence de Marc Tamain pour évoquer la question de l'entrée au capital de la société d'exploitation du parc éolien.

Il ressort que EDF Energie Nouvelle ne met aucune bonne volonté (refus de communiquer le taux de rentabilité) à cela et que la commune n'a aucun intérêt à le faire car aucun dividende avant plus de 15 ans ne sera distribué et aucune possibilité de revendre les actions si besoin.

Par contre, EDF Energie Nouvelle a proposé qu'une avance soit faite par la commune de 100 000 € du même montant qu'aurait pu être l'entrée au capital, rémunérée au taux de 5% pendant 5 à 7 ans. Au terme des 5 ou 7 ans remboursement de l'avance. L'avance sur la période rapporterait entre 25 et 35 000 €.

Le Maire propose que la commune poursuive la discussion sur la proposition de l'avance.

Aucune délibération n'est prise mais le conseil approuve de continuer dans ce sens.

9. Convention avec la COR relative à la mise en œuvre du service d'information et d'accueil de la gestion partagée des demandes de logement social par la conférence intercommunale du logement

Monsieur le Maire expose la convention. Cette convention permettra de recueillir les demandes et réaliser les accueils de 1^{er} niveau.

Le conseil à l'unanimité approuve cette convention et autorise M. le Maire à signer cette convention.

10. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire présente les décisions intervenues depuis la dernière séance.

11. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire indique :

- ✓ Un contentieux oppose la commune avec M. et Mme Chonque pour un mûr construit en limite du chemin du Mont
- ✓ La commission du village a étudié comment étoffer le marché du vendredi matin. Mireille Grillet n'est pas intéressée, M. Papillon serait partante et un primeur à trouver.
Le projet est à revoir sur sa faisabilité et mis en stand-by pour l'instant.
- ✓ Mission de la ville de Tarare pour la gestion de nos archives : 23 jours pour 5 000€

Un tour de table est organisé.

- ✓ Jean-Yves Rosset fait le point des travaux :
 - Travaux pour la fibre : 1 armoire installée sur les 3 prévues
 - Sécurisation du village : travaux en juin ou septembre 2021
 - Elagage vers terrain de foot réalisé
- ✓ Didier Crouzet propose de mettre des noms de personnalités aux espaces publics du village
- ✓ Marie Françoise Ducert demande s'il est possible de récupérer les grillages et poteaux des tennis pour le foot
- ✓ Cecile Dutraive indique que l'école aimerait une présentation du projet Eolien par EDF et s'il y aurait des personnes sur la commune connaissant bien la flore pour faire une présentation lors d'une sortie de l'école. Il est proposé Jean-Pierre Giraud.
Au Suchel, déchèterie sauvage et voitures épaves.

La séance est close à 23H05.

Fait à Valsonne, le 16 avril 2021

Le secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut